

Diplôme Universitaire EDUCATEUR SPORTIF ET ACTIVITE PHYSIQUE POUR LA SANTE (ESAPS)

REFERENCE : 15SD033J

Formation continue spécifique

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR STAPS</p> <p>Responsable pédagogique Florent FOUQUE Maître de Conférences Tél : 03 80 39 67 59 du-esaps@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89 sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr</p> <p>Ingénieur de formation Laurent JAILLET / Tél : 03.80.39.51.95 laurent.jaillet@u-bourgogne.fr</p> <p>Adresse générique formation.continue@u-bourgogne.fr</p>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS

Contexte général :

Depuis la fin du 20^{ème} siècle et de manière plus marquée en ce début de 21^{ème} siècle, les recommandations internationales (OMS) et les politiques de santé nationales incitent les populations à pratiquer une activité physique pour demeurer en bonne santé. La pratique d'activité physique de loisir ou au sein d'associations sportives (club) vise l'atteinte de ces objectifs. La promulgation de la loi de modernisation de la santé en janvier 2016, instaure la prescription de l'activité physique par les médecins généralistes pour les personnes atteintes de maladie de longue durée (amendement Fourneyron). Cet article L. 1142-30 de la loi précise que « Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une maladie de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient ». Or, du fait de l'absence de formation initiale, les professionnels du monde sportif sont confrontés aux difficultés de l'adaptation de leur spécialité sportive à ces personnes fragilisées (porteuses de maladies chroniques non-transmissibles, avançant en âge ou en situation de handicap). Ce manque de formation constitue un frein important à l'essor du sport-santé. Ce Diplôme Universitaire permet à ces professionnels de mettre en œuvre auprès de ce public des activités physiques et/ou sportives adaptées et apportant un bénéfice pour leur santé.

Objectifs :

Permettre aux éducateurs sportifs de mettre en œuvre des activités physiques et/ou sportives adaptées à un public fragilisé (porteur de maladies chroniques, déconditionné ou vieillissant) et permettant un bénéfice pour leur santé.

PUBLIC

- . Professionnels de l'activité physique et sportive (Licence STAPS Entraînement sportif, BPJEPS ou BEES)
- . Conseillers techniques sportifs (CTS)
- . Étudiants d'autres filières

PRE-REQUIS

Le DU ESAPS est à destination des professionnels de l'activité physique et sportive possédant :

- un Master ou une Licence STAPS Entraînement sportif
- un Diplôme d'état jeunesse, éducation populaire et sport (DESJEPS ou DEJEPS)
- un Brevet d'état d'éducateur sportif (BEES)
- un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)

Pour les professionnels hors-liste ci-dessus, il est possible de faire une demande d'équivalence en complétant le dossier de candidature ainsi que le dossier de demande de Validation d'Acquis Professionnels et personnels (VAP).

Le DU est également accessible en formation initiale à quelques étudiants de niveau Licence ou Master STAPS de la Faculté des Sciences du Sport de Dijon ou de Besançon désirant s'orienter professionnellement vers le sport-santé.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS, filière Activité Physique Adaptée et Santé
- Chercheurs membres du laboratoire Inserm U1093
- Praticiens médicaux et paramédicaux ayant une expérience confirmée dans le domaine du sport-santé
- Enseignants en Activité Physique Adaptée
- Professionnels et experts dans les domaines du sport (CROS, DRJSCS) et de la santé (ARS, IREPS)

Les fondements théoriques et les applications pratiques sont issus :

- des connaissances accumulées depuis plusieurs années par le laboratoire de l'U1093 à l'UFR STAPS de l'Université de Bourgogne, particulièrement dans le domaine de la physiopathologie et du vieillissement (normal et pathologique) et du reconditionnement de la fonction motrice par l'activité physique.
- de la filière Activités Physiques Adaptées et Santé, ouverte en 2003 pour le L et en 2004 pour le M.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 169h sur 25 jours de cours (dont 5 heures d'évaluation)
- E-Learning possible en respectant un minimum de 50% de présentiel (cours où la présence est obligatoire)
- Lieu de la formation : UFR STAPS de Dijon
- Rythme de la formation : Les cours sont répartis en 8 sessions de 3 jours d'octobre à mai (+ 1 session d'évaluation de 4h en juin et une session de soutenance en septembre). Certains thèmes sont évalués en contrôle continu.
- Chaque session aborde deux thèmes spécifiques (voir "Programme").
- Les sessions d'octobre, de décembre, de janvier et de février se déroulent en présentiel à Dijon.
- Les sessions de novembre, de mars, d'avril et de mai sont hybrides (présentiel ou distanciel, au choix du stagiaire après accord du responsable pédagogique).

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux dirigés de mise en situation pratique dans des ateliers thématiques
- Tutorat individualisé
- Travaux pratiques sur les plateaux techniques (Institut Marey, Centre d'Expertise de la Performance « Gilles Cometti », Plateau d'Innovation Technologique du CHU de Dijon)

MOYENS TECHNIQUES

- Accès Institut Marey (plateforme d'innovation et de transfert technologique dédiée à l'évaluation de la motricité humaine et des programmes d'activités physiques)
- Accès Centre d'Expertise de la Performance « Gilles Cometti » (structure dédiée à la préparation physique et à l'évaluation de sportifs)
- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle interactive spécifique aux travaux de groupe
- Salle informatique en libre-service
- Bibliothèque de travail thématique
- Connexion WIFI



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

- Dates limites de dépôt des candidatures auprès du responsable pédagogique : 09 juillet 2021 (1ère session) et 10 septembre 2021 (2nd session, si des places sont vacantes)
- Sélection pédagogique : examen des candidatures par la commission pédagogique au fur et à mesure de leur arrivée.

. Avant d'être sélectionné

Préalablement à la démarche d'inscription, une prise de contact avec M. Florent Fouque (Responsable Pédagogique) est conseillée.

Tél : 03 80 39 67 59 Email : du-esaps@u-bourgogne.fr

Dossier de candidature à télécharger sur le site du DU Esaps :

<https://blog.u-bourgogne.fr/du-esaps/>

Le dossier de candidature est à :

Télécharger puis Imprimer puis Compléter puis Scanner puis Déposer sur l'application E - candidat avec les autres pièces justificatives, avant les dates indiquées ci-dessus.

(E-candidat est l'application permettant une saisie en-ligne des candidatures.)

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

Un salarié peut demander la prise en charge de sa formation sous conditions. Prendre contact avec le SEFCA.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Le DU ESAPS est obtenu lorsque l'étudiant présente une note supérieure ou égale à 10 à la moyenne des trois épreuves suivantes :

- QCM d'évaluation des connaissances en contrôle continu (tout au long des sessions) (coef 11)
- Mémoire (coef 8) portant sur un projet de création et de mise en œuvre d'activité physique ou sportive à destination de personnes porteuses de maladies chroniques ou vieillissantes
- Soutenance orale du mémoire (coef 2)

Une VAP offre la possibilité aux diplômés du DU ESAPS de poursuivre, à l'ufirstaps de Dijon-Le Creusot, leurs études au niveau de la Licence 3 dans le domaine STAPS « Activité Physique Adaptée et Santé », avec validation des ECTS acquis.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Ce diplôme universitaire a pour objectifs de permettre aux stagiaires :

- D'acquérir des connaissances sur la sédentarité, le vieillissement, les maladies chroniques et sur le déconditionnement physique qui en résulte
- De mettre en lien les prescriptions en activités physiques, les contre-indications formulées et les recommandations (internationales, nationales ou par spécialité médicale) pour atteindre des bénéfices pour la santé
- De maîtriser les outils pour l'évaluation des risques, des capacités motrices et des progressions
- De mobiliser les outils et méthodes de reconditionnement par l'activité physique et/ou sportive adaptée aux populations fragilisées
- D'articuler les connaissances théoriques et la mise en place d'activités physiques et/ou sportives à destination de ses pratiquants
- De connaître le contexte dans lequel le sport-santé se développe, les rôles et missions des différentes institutions et acteurs en charge de le développer;
- D'être formé à l'Éducation Thérapeutique du Patient

Les métiers en liens sont :

- Éducateurs sportifs

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://blog.u-bourgogne.fr/du-esaps/>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr